



Rétractation offre prêt signée

Par amaury974

Bonjour,

J'ai un problème/questionnement légal.

Je souhaite me rétracter d'une offre de prêt signée car l'apport total du projet va être au final trop conséquent (>50K).

Il y a une erreur dans l'offre de prêt signée puisque l'offre mentionne un prêt de 381K + 19K d'apport personnel. Or je dois avancer notamment en apport les FDN et Frais d'agence (ensemble déjà supérieur à 19K). Les FDN et Frais d'agence ne sont pas mentionnés dans le compromis. Il est juste écrit le cout de construction total (400K = terrain + construction) sans décrire l'apport.

Est-ce que cela peut suffire pour annuler mon offre de prêt signée ?

Ceci pour faire sauter mon compromis sur un terrain et récupérer mon séquestre (9K) en jouant la clause, car je ne signerai pas même s'il me réédite une offre de prêt à jour car le taux sera trop important par rapport au taux max mis dans le compromis (1,7).

Merci de votre aide

Par Nihilscio

Bonjour,

Une annulation à l'amiable d'un contrat de prêt n'est pas la même chose qu'un refus de prêt.

Vous allez avoir un problème avec le vendeur du terrain. Mais mieux vaut perdre quelques plumes que contracter une dette qu'on ne sera pas en mesure de rembourser.